



BULLETIN MUNICIPAL

de

GEVIGNEY-MERCEY

2022

www.gevigney-mercey.fr

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons comme chaque année, le bulletin municipal annuel.

Depuis le 8 juin 2021, une boulangerie s'est installée, grâce à Alina et Bruno BARDET, notre village a retrouvé **l'odeur du pain chaud et de délicieuses pâtisseries**. Après 15 ans d'attente, nous sommes ravis de cette ouverture, nous comptons sur vous pour leur rendre visite.

Les travaux sur le réseau d'assainissement sont désormais terminés sur Mercey et aux lotissements. Sur Gevigney, ils se termineront avant **l'été 2022**, sous réserve d'un hiver favorable.

Des compléments d'actualité sont disponibles toute l'année sur notre site internet ou sur notre page Facebook www.facebook.com/GevigneyMercey

Bonne lecture, prenez bien soin de vous et de vos voisins.

Bonne et heureuse année à tous.

Le conseil Municipal,

Le Maire

3, rue Montgillard - 70500 GEVIGNEY - MERCEY - Tel: 03.84.68.03.90

Adresse email : contact@gevigney-mercey.fr - Site internet : www.gevigney-mercey.fr

Secrétariat ouvert le Lundi de 15h30 à 17h30, le Mardi et Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h30

Réalisation 2021

Travaux rue des Marronniers et de la Croix de Mission :

Suite à la construction de **deux maisons individuelles** rue de la Croix de Mission, les réseaux d'électricité et d'eau potable ont dû être renforcés.



L'intégralité de ces travaux a été réalisée en coordination avec les travaux d'assainissement afin d'optimiser les coûts.

Nous en avons profité pour :

- enfouir les réseaux aériens existants,
- changer une partie des bordures de trottoir,
- réaliser la réfection des trottoirs et de la chaussée.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Extension et renforcement du réseau d'eau potable	93 4445 €	Prise en charge intégrale par le Syndicat des Eaux ⁽¹⁾		
Extension du réseau séparatif d'assainissement	16 997 €	Conseil Départemental	2 550 €	14 447 €⁽²⁾
Extension du réseau d'eau pluviale	43 525 €	/	/	43 525 €
Extension et renforcement du réseau d'électricité	145 578 €	Prise en charge intégrale par le Syndicat d'Energie du Département de la Haute Saône (SIED 70)		
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	14 837 €	SIED 70	7 395 €	7 442 €
Création d'un génie civil de télécommunication	21 482 €	Orange	4 327 €	17 155 €
Réfection des trottoirs	24 623 €	Conseil Départemental	10 667 €	13 956 €⁽³⁾

(1) Sauf 2 poteaux incendie pour **4 500 € HT**, subvention obtenue de **70%** pour le renouvellement et **15%** pour l'extension

(2) Le coût du réseau d'eau usée à renouveler dans ces rues n'est pas indiqué car il est déjà inclus dans le dossier de mise en séparatif du réseau d'assainissement

(3) La réfection de la chaussée n'est pas incluse car elle est déjà incluse dans le dossier de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du renforcement d'eau potable

Aménagement de sécurité aux carrefours des lotissements :



Dans la continuité des travaux des rues des Marronniers et de la Croix de Mission, le carrefour des lotissements a été modifié.

Un aménagement de sécurité par rétrécissement a été réalisé afin de faire ralentir les véhicules.

Pour la sécurité des piétons, la chaussée a été rétrécie à 3,60 mètres de largeur au niveau du passage piéton.

Les aménagements des espaces minéraux et verts seront réalisés par l'ADAPEI Pro 70 dès que possible.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Aménagement de sécurité, bordures et aménagement paysager du carrefour	21 272 €	Préfecture (DETR et amende de police)	12 425 €	4 284 €
		Conseil Départemental (Bordure et voirie)	4 563 €	

Voirie :

Dans le cadre des travaux d'assainissement, **la majorité des rues de Mercey et des lotissements** a été dégradée et remise en état suite aux travaux.



Nous en avons profité pour **finir l'étanchéité de l'intégralité des rues en agglomération sur Mercey.**

L'étanchéité des rues des lotissements sera terminée l'année prochaine.

Voie ou rue	Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Rue de la Charmotte	Reprofilage et étanchéité	12 084 €	Conseil Départemental	6 191 €	34 599 €
Rue de la Croix de Baulay	Bordure, reprofilage et étanchéité	20 285 €			
Rue du Mont, Pavillon, Charlotte et Ruotte	Etanchéité	8 421 €			

Travaux d'embellissement rue derrière l'église :



La mise en séparatif du réseau d'assainissement et le renouvellement de la conduite d'eau potable ont été réalisés.

Nous en avons profité pour enfouir les réseaux aériens existants et ainsi **mettre en valeur les abords de l'église.**

Pour sécuriser les piétons, nous avons élargi le trottoir qui n'était pas assez large entre l'ADAPEI et les foyers d'hébergement en coordination avec tous ces travaux.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	Le coût des travaux et le reste à charge sont déjà inclus dans le dossier de mise en séparatif du réseau d'assainissement			
Renouvellement de la conduite d'eau potable	Prise en charge intégrale par le Syndicat des Eaux, une subvention de 70% a été obtenue ⁽¹⁾			
Enfouissement du réseau d'électricité	35 799 €	SIED 70	28 639 €	7 160 €
Renforcement de l'installation communale d'éclairage public	7 190 €	SIED 70	3 595 €	3 595 €
Création d'un génie civil de télécommunication	2 899 €	Orange	1 033 €	1 866 €
Réfection des trottoirs	8 728 €	Conseil départemental	3 460 €	5 268 €⁽¹⁾

(1) La réfection de la chaussée n'est pas incluse car elle est déjà incluse dans le dossier de mise en séparatif du réseau d'assainissement et du renouvellement du réseau d'eau potable

(2) Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée pour **50%** et de la préfecture ou le département pour **20 %**

A venir en 2022-2023

Plusieurs projets sont en cours pour 2022, comme l'aménagement d'un espace de rencontre et la rénovation de la salle des Schnans. D'autres projets seront lancés fin 2022, en 2023, voir 2024 car il serait judicieux d'attendre 2025 pour contracter de nouveaux emprunts **si nous ne voulons pas augmenter les impôts.**

Création d'un espace de rencontre à la place de l'ancienne mairie :

Après réflexion sur l'implantation de la boulangerie avec la famille BARDET, une solution au cœur du village semblait convenir à tous.



Pour cela, la **démolition de l'ancienne mairie** semblait nécessaire afin de continuer la mise en valeur du centre du village.

Un **espace de rencontre « Place des Schnans »** sera créé début 2022 à l'emplacement de l'ancienne mairie.

Vous y trouverez :

- **2 places de parking** dont 1 handicapé pour vous rendre à la salle des Schnans
- **Plusieurs tables** pour vous restaurer
- **Quelques bancs** pour vous détendre
- **Des espaces minéraux** pour délimiter les accès, et **plusieurs espaces verts**



Un financement important a été obtenu par la préfecture de **45%**

avec un complément par le département de **20%** dans le cadre des contrats de territoire (PACT 2)

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Démolition de l'ancienne mairie, crépis et toiture, aménagement d'un espace de rencontre, éclairage et mobiliers urbains	89 365 €	Préfecture (DETR)	40 214 €	27 935 €
		Conseil Départemental (PACT 2)	17 873 €	
		Conseil Départemental (voirie)	1 928 €	
		SIED 70	1 415 €	

Rénovation intégrale de la salle des Schnans :

La commune s'est engagée dans **une démarche pour la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement** notamment celles liées aux bâtiments communaux.

C'est pourquoi, nous avons **conventionné avec le SIED 70 pour seulement 250 €** afin de réaliser des audits énergétiques pour l'ensemble du patrimoine communal.

Dès janvier 2022, nous commencerons des travaux de rénovation à la salle des Schnans dont **le gain énergétique attendu est de 82%**.



Ces travaux bénéficient d'aides du plan de relance de l'Etat et de l'appel à projet du SIED 70 soit au total 80% de subvention !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Isolation, remplacement des menuiseries, réfection de la toiture et du crépis	122 504 €	Préfecture (DSIL)	41 594 €	24 500 € ⁽¹⁾
		SIED 70	60 771 €	

(1) La participation du porteur de projet doit être au minimum de 20%, par conséquent nos aides seront plafonnées.



Rénovation énergétique des logements de la poste :

Un second audit est en cours de réalisation pour les logements de la poste. Ces logements coûtent actuellement assez cher aux locataires (chauffage au gaz et électrique).

Une **isolation par l'extérieur** pourrait être envisagée en 2022 ou 2023.



Suite au départ de locataire, le logement 6, Grande rue **de type T4 sera relouable dès le mois de Janvier 2022.**

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Isolation par l'extérieur, rénovation de la toiture et remise en état du studio	96 940 €	Préfecture	27 325 €	37 149 €⁽¹⁾
		SIED 70	42 160 €	

(1) La commune agissant comme un privé sur les logements, nous ne récupérons pas la TVA, la subvention est calculée sur le montant HT

Création d'une chaufferie bois :

L'étude de faisabilité engagée en 2021 a démontré la faisabilité de **réaliser une chaufferie bois** sur notre commune.



La chaufferie permettrait **d'alimenter en chaleur les bâtiments communaux**, plusieurs entreprises et éventuellement des particuliers qui pourraient être intéressés.

L'estimation prévoit un investissement d'environ **900 000 € HT avec une subvention de 60%**.

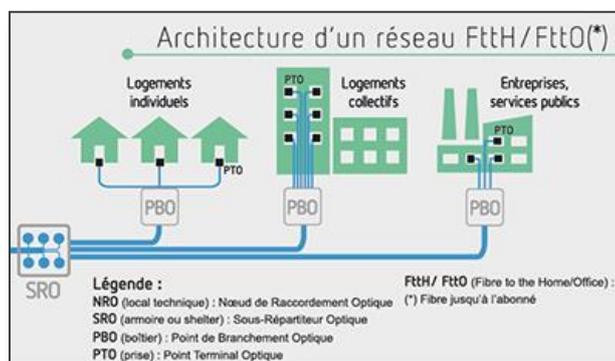
Notre commune **ne pouvant pas réaliser un investissement aussi important**, nous avons décidé de transférer **notre compétence « Réseau de chaleur »** au Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) qui dispose de l'expérience requise.



Le SIED 70 s'occupera donc de la **maitrise d'œuvre dès 2022**. Si les études techniques et le plan de financement **confirment la validité du projet** et après l'engagement des futurs abonnés, le syndicat réalisera dans les années à venir les travaux et l'exploitation de ces installations.

La commune deviendrait de fait un « client – usager » au même titre que tous les tiers raccordés au réseau.

Arrivée de la fibre optique :



Notre commune bénéficie depuis mars 2016 d'une montée en débit qui utilise la technologie du **VDSL 2**. Les débits moyens sont de **40 à 80 Mb/s** sur Gevigney et **15 à 20 Mb/s** sur Mercey.

Mais d'ici **fin 2022**, ça sera **la fibre optique à la maison** (FTTH) avec des débits pouvant atteindre **1 000 Mb/s**.

Pour cela, **une nouvelle armoire (SRO) sera installée** au niveau du carrefour de la route d'Augicourt et de Jussey afin de raccorder toutes les fibres optiques issues de chaque maison.

Vous pouvez effectuer un test de débit sur www.degrouptest.com et vérifier votre éligibilité.



Le coût de ces travaux est pris en charge par la communauté de communes qui cotise auprès du syndicat Haute Saône Numérique à hauteur de 2,40 € / an / habitant.



Terrain à bâtir :

Afin de pouvoir honorer **les demandes des futures constructions**, nous avons acquis 2 parcelles d'une surface **totale de 2,60 Ha**.

Sont ouvert à la construction :

- **2 parcelles** d'environ 1 200 m² **sur Mercey**
- **1 parcelle** d'environ 1 000 m² **sur Mercey**
- **3 parcelles** d'environ 1 650 m² **sur Gevigney**



Les pré-réservations sont déjà ouvertes sur l'ensemble des terrains.

3 parcelles sur les 6 sont déjà réservés ou en cours d'achat.

L'achat d'un montant de **111 000 €**, a nécessité un prêt relais sur 10 ans. Des remboursements anticipés, sans frais, seront réalisés au fur et à mesure **que les terrains se vendront**. En attendant, seulement les intérêts sont dus par la commune.



N'hésitez pas à contacter le secretariat de mairie pour plus de renseignements.

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Etude de sol, géomètre, viabilisation et voirie	58 874 € ⁽¹⁾	SIED 70 Conseil Départemental	10 347 €	48 527 €

(1) Les dépenses pour la viabilisation des terrains de Mercey ne sont pas indiquées, la viabilisation sera réalisée dès le 1^{er} permis de construire.

Zone de loisirs :



La zone de loisirs va rester en **partie inaccessible jusqu'à l'été 2022**, le temps de terminer les travaux d'assainissement puis de la réaménager.

Malgré cela, **un terrain de cross a été réalisé gratuitement derrière le cimetière** pour le bonheur de nos enfants. Casque obligatoire pour la sécurité de tous.

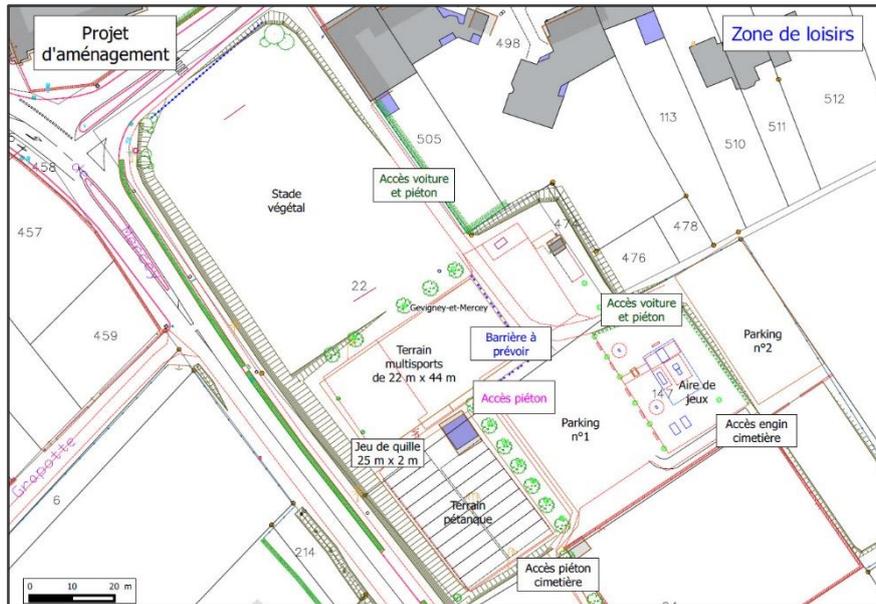
Divers aménagements restent à réaliser tel que :

- **Créer un terrain multisports**, pour la pratique du hand et du basket,
- **Rehausser le stade végétal**, afin de l'aplanir,
- **Améliorer la sécurité générale** de la zone et bien délimiter les espaces.

L'estimation de ces travaux est approximative.



Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Aménagement de la zone de loisirs	70 000 €	Préfecture (DETR) Europe (LEADER) Conseil Départemental	49 000 €	21 000 €



Rénovation du petit patrimoine :



Après la rénovation de nos logements, il est temps de penser à **notre petit patrimoine**.

Pour cela, nous avons répondu à l'appel à projets « patrimoine rural non protégé » qui nous permet l'obtention de **60% de subvention**.

Pour des raisons budgétaires, nous n'arriverons sans doute pas à réaliser ces travaux en 2022, mais ceux-ci seront **programmés en 2023**.

Il est prévu la **restauration du lavoir** rue Charrière Peingey, le **nettoyage de 2 Croix**, d'un **puits** en bas de la Grande rue et la **mise en valeur et sécurisation du Pont du Tram**.

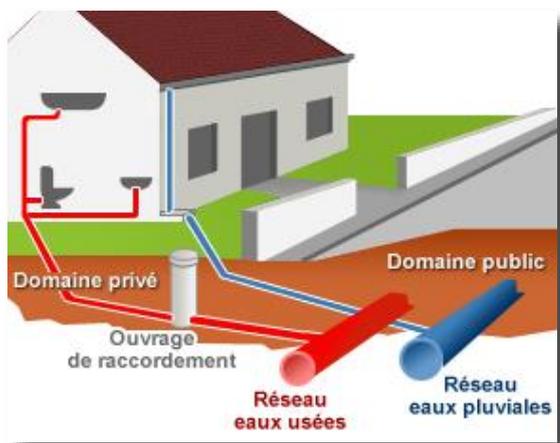


Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Rénovation du petit patrimoine (Lavoir, Croix, Puits)	41 425 €	Préfecture (DETR)	24 855 €	16 570 €
Pont du Tram	15 272 €	Conseil Départemental	4 582 €	10 690 €

Travaux sur le réseau d'assainissement

Les travaux sur le réseau d'assainissement sont désormais terminés sur Mercey et aux lotissements. Ils se termineront avant **l'été 2022**, sous réserve d'un hiver favorable sur Gevigney.

Des réunions par rues sont organisées pour pouvoir répondre à vos interrogations au fils de l'avancement du chantier.

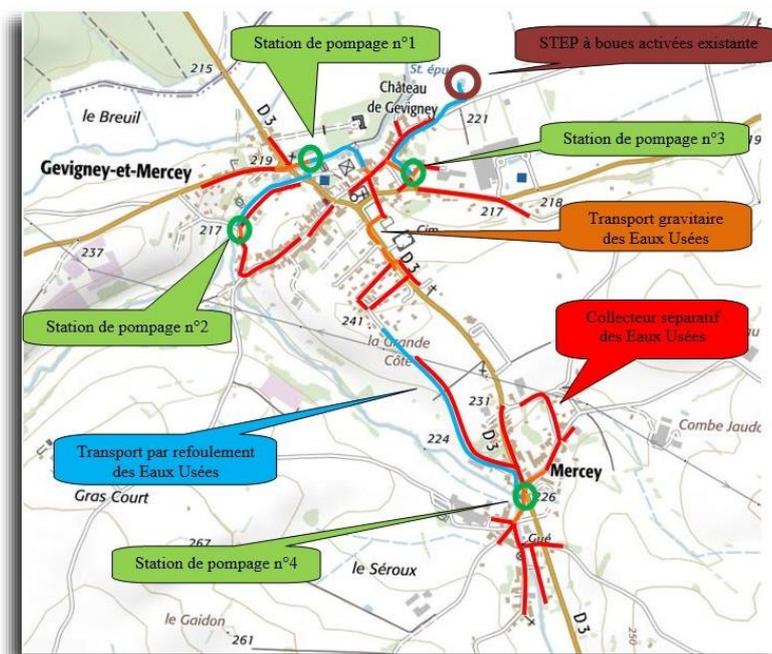


Pour rappel :

- Ⓞ le plan de zonage classe notre village en **assainissement séparatif**, sauf quelques maisons.
- Ⓞ **les eaux usées** (WC, machine à laver, cuisine, salle de bain, ...) devront être collectées ensemble. Si vous avez un **prétraitement** (fosse septique, fosse toutes eaux, ...) il devra être déconnecté.
- Ⓞ **les eaux pluviales** (toitures, cour, ...) devront être, soit infiltrées, soit rejetées dans le réseau existant.

Un regard de raccordement d'eaux usées a été, ou sera posé en limite de propriété. Vous disposerez **d'un délai de deux ans** à compter de la mise en service du réseau **pour vous raccorder**.

Une fois les travaux effectués, un **contrôle de conformité** sera réalisé **à la charge de la commune** en vue de l'obtention d'un rapport de conformité.



Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le règlement d'assainissement disponible sur le site internet de la commune : www.gevigney-mercey.fr

Ce projet a bénéficié du soutien financier important de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, à **hauteur de 1 070 964 €**, mais également de la Préfecture et du Département.

80% de subvention !

Malgré **une forte hausse des matières premières** engendrant des surcoûts, **nous ne dépasserons pas le budget prévisionnel** pour ce chantier, nous l'avons légèrement sur-estimé pour plus de sécurité.

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention obtenue	Reste à charge de la commune ⁽³⁾
Mise en séparatif du réseau d'assainissement	1 859 219 € ⁽¹⁾	Agence de l'eau	1 070 964 €	584 312 €
Etude, maîtrise d'œuvre, passage caméra ...	146 463 € ⁽²⁾	Préfecture (DETR)	142 470 €	
Imprévus	80 227 €	Conseil Départemental	288 163 € ⁽⁴⁾	
TOTAL	2 085 909 €		1 501 597 €	

(1) Dont **156 765 €** d'eaux pluviales ne bénéficiant d'aucune subvention

(2) Dont 39 300 € déjà réglé lors des études

(3) Ces travaux ont nécessité **un emprunt de 600 000 € intégralement financé** par l'augmentation de la taxe d'assainissement, au 1^{er} janvier 2020 la taxe s'élève à **3€ par m³ et 90€ de part fixe par an**

(4) Un complément est versé par le département car la commune ne dispose pas de revenu forestier



Démolition de la station d'épuration et création d'une rhizosphère :

Vu l'état de notre station d'épuration qui date **de 1986** et les frais de fonctionnement (**6 500 € d'électricité** et **1 500 € d'entretien** notamment des moteurs), nous avons demandé au cabinet BC2I d'étudier la possibilité **de réaliser une rhizosphère** en remplacement de celle-ci.

Une rhizosphère sur un terrain en pente, nécessite **peu d'entretien, peu d'électricité** car il n'y a aucun moteur, juste quelques électrovannes.

Un prêt dont le remboursement annuel d'environ **10 000 € / an** sur 25 ans serait nécessaire. Mais celui-ci **serait couvert par les économies générées** par la démolition de la station d'épuration et sur les travaux en cours.



Travaux réalisables sans augmentation de la taxe d'assainissement !

Nature des travaux	Montant HT des travaux	Financier	Subvention prévisionnelle	Reste à charge de la commune
Etude et loi sur l'eau	10 000 €	Agence de l'eau	235 000 €	220 000 €
Création d'une rhizosphère	690 000 € ⁽¹⁾	Préfecture (DETR)	140 000 €	
		Conseil Départemental	105 000 €	
TOTAL	700 000 €		480 000 €	

(1) **L'estimation est très approximative**, l'étude des travaux et des financements conditionnera la réalisation du projet



Le syndicat des Eaux de Gevigney, qui dessert les communes de **Gevigney-et-Mercey, Lambrey et Aboncourt-Gésincourt**, continue ses investissements pour **préserver notre ressource en eau**.



Le syndicat des eaux dispose de **25,5 kilomètres de canalisation** dont un grand linéaire de conduites datant de **1958 à 1961**.

3,5 kilomètres de canalisation ont déjà été renouvelés de 2015 à 2020 soit 14 % du réseau.

Le rendement s'est amélioré, mais certains tronçons présentent encore de nombreuses fuites.

Il a donc été décidé de renouveler environ **2,5 kilomètres de canalisation en 2021 et 2022**.

Point sur les travaux :

L'installation de la **télérelève des compteurs**, permettant à chaque abonné d'avoir **une alerte en cas de fuites**, et une facture basée **sur la consommation réelle** est terminée sauf de rares cas.

	Renouvellement des conduites d'eau potable	Montant HT des travaux	Financier	Subvention	Reste à charge du syndicat
2021	Rue des Puits à LAMBREY	118 416 €	Agence de l'eau (50%) Préfecture (DETR) Conseil Départemental	81 396 € ⁽¹⁾	37 020 €
	Rue des Marronniers et Croix de Mission à GEVIGNEY	79 990 €		53 968 € ⁽¹⁾	26 022 €
2022	Grande Rue et rues annexes à ABONCOURT-GESINCOURT	202 267 €	Soit un total de 70% de subvention	140 487 € ⁽²⁾	61 780 €
	Rue du Faubourg, de Montureux et RD n°3 à GEVIGNEY	277 436 €		193 206 € ⁽²⁾	84 230 €

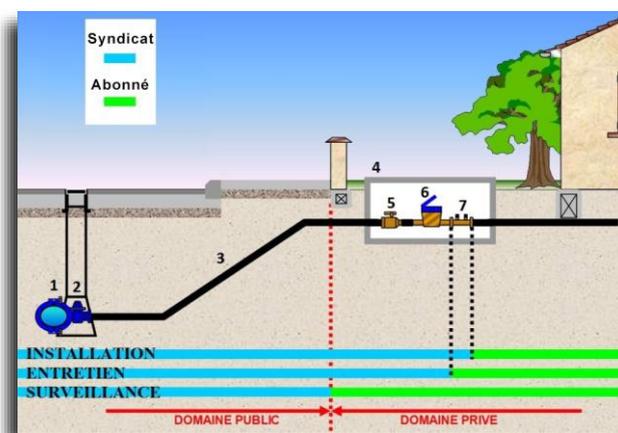
(1) Subvention obtenue, les poteaux incendie et certaines prestations n'étant pas subventionnables par l'agence de l'eau

(2) Subvention prévisionnelle dont le taux de 70% est garantie

Le syndicat souhaiterait pouvoir sortir l'intégralité des compteurs **dans un regard en limite de propriété** afin de simplifier l'accès parfois difficile à ceux-ci.

Pour cela, le syndicat **prend en charge le renouvellement** du tuyau jusqu'au compteur existant si celui-ci est trop ancien, ainsi que la gaine bleu Ø90 et le regard compteur.

N'hésitez donc pas à nous contacter en mairie de Gevigney-et-Mercey pour plus de renseignements.

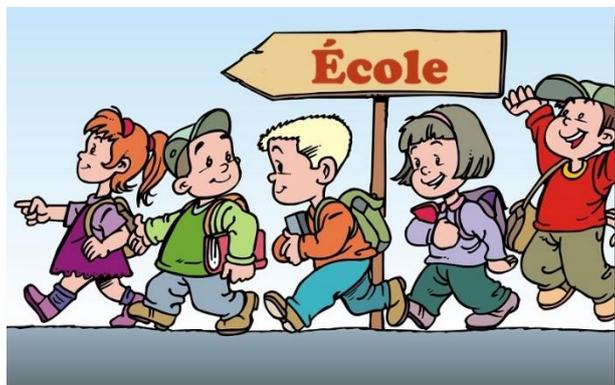


Malgré les augmentations contractuelles des tarifs de Gaz et Eaux, grâce aux investissements importants qui diminuent les pertes en eau, le syndicat des eaux a décidé **de diminuer ces tarifs de 7 cts / m3**.

Les tarifs 2022 resteront inchangés, grâce à un effort important du syndicat !

Syndicat des 7 lieues

Notre commune adhère au **Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique des 7 lieues (SMRP)**. Les enfants de notre commune se rendent donc à l'école située **sur la commune d'Aboncourt-Gesincourt**.



Le syndicat regroupe les communes suivantes :

- ABONCOURT-GESINCOURT
- AUGICOURT
- CHARGEY-LES-PORT
- FOUCHECOURT
- GEVIGNEY-MERCEY
- LAMBREY
- PURGEROT

Cette année la carte scolaire a été modifiée. En effet, grâce à une bonne dynamique des naissances dans nos communes, nous avons eu la chance **d'avoir une ouverture de classe élémentaire**, celle-ci est **provisoire**. Nous ne pouvons que nous réjouir mais nous devons nous mobiliser pour la conserver.

Quelques informations :

Président du syndicat : Mickaël VITEAUX, Conseiller Municipal de Gevigney-Mercey

Vice-Présidente : Sophie LARUE BOLIS, Maire de Aboncourt-Gesincourt

Le SMRP c'est surtout :

- **154 enfants** de la maternelle au CM2
- **7 classes**
- **22 enfants** par classe
- **3 ATSEM**
- **2 agents de service**
- **1 secrétaire**

Mais aussi à l'école :

- **7 professeurs** des écoles
- **3 agents** au périscolaire
- **3 AVS**

Au sein de l'école, il y a une bibliothèque ouverte durant les périodes scolaires de **14h à 16h**.
La permanence est effectuée par des bénévoles du village.

Périscolaire :

L'école bénéficie d'un service périscolaire géré par la communauté de communes.

 03.84.68.70.46



Horaires d'ouverture :

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Matin de **7h à 8h40**
Midi de **11h40 à 13h40**
Soir de **16h40 à 19h**

Vacances scolaires de **7h à 18h30**

Le midi, la **Ferme Auberge La Ludore** propose des repas de qualité aux enfants.



Tarifs communaux 2022

Location des salles communales :

La salle des Schnans est louée avec **8 tables et 32 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle des Schnans	Unité	Période	Tarif
		Cautions	50 €
		Forfait ménage ⁽¹⁾	30 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	30 €
		Week-end	50 €
Pour les jeunes jusqu'à 20 ans inclus et les associations du village	Forfait	Jour	Gratuit
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €
Pour les associations ou les entreprises extérieures	52 demi-journées	An	200 €

La salle de la Mairie est louée avec **cuisine, vaisselle pour 48 personnes, 10 tables et 48 chaises** sur réservation auprès du secrétariat de mairie.

Salle de la Mairie	Unité	Période	Tarif
		Cautions	150 €
		Forfait ménage ⁽¹⁾	40 €
Pour les habitants et les entreprises du village	Forfait	Journée ⁽²⁾	60 €
		Week-end	100 €
Pour les associations du village	Forfait	Réunion	Gratuit
		Repas	Gratuit 2 fois par an
Majoration chauffage (du 1 octobre au 31 mars)	Forfait	Unitaire	10 €

(1) Le forfait ménage sera facturé automatiquement lorsque la salle ne sera pas rendue nettoyée.

(2) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Cimetière :

	Unité	Période	Tarif
Concession	m ²	30 ans	60 €
		50 ans	90 €
Sachant qu'une concession simple mesure 2 m ² et un caveau mesure 1 m ²			
Columbarium	1 case de 4 urnes	30 ans	500 €
		50 ans	750 €
La gravure reste à la charge de la famille			
Jardin du souvenir	Emplacement pour 1 plaque	30 ans	30 €
	Taxe de dispersion	50 ans	Gratuit

Les plaques restent à la charge de la famille mais le modèle sera fourni par la commune

Assainissement collectif :

	Unité	Période	Tarif
Part fixe	Forfait	Annuelle	90 €
Par m ³ d'eau utilisé	m ³	Annuelle	3,00 €

Location de la salle de convivialité :

La salle est louée avec cuisine, tables et chaises sur réservation auprès de la communauté de communes au 03.84.77.19.90

Salle complète				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	150 €	300 €	100 €	150 €
Week End	300 €	400 €	150 €	250 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Salle bar				
Location	Entreprises ou Particuliers		Associations	
	CCHVS	Hors CCHVS	CCHVS	Hors CCHVS
Journée ⁽¹⁾	100 €	200 €	50 €	100 €
Week End	200 €	300 €	100 €	150 €
Vaisselle	20 € pour 70 couverts 40 € de 71 à 140 couverts 60 € pour plus de 140 couverts			

(1) Le forfait journée s'applique du lundi au vendredi

Chauffage : Du 1^{er} octobre au 30 avril, le prix de la location est majoré de 50 € pour prise en compte des frais de chauffage.

Ménage : 50 €/heure à la demande du locataire ou si la salle n'est pas rendue dans un état convenable.

Matériel manquant ou détérioré : Suite à un état des lieux d'entrée et à un état des lieux de sortie, tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au prix d'achat.

Caution : Un chèque de caution de 300 € sera demandé à la signature du contrat de location.

Ordures Ménagères : Tarifs des sacs pré payés rouges selon la délibération de la CCHVS prise chaque année.

Percolateur, Tasses et Plateaux : 10 € / location si pas de location vaisselle

Impôts et emprunts

Impôts communaux :

Taxe	Taux 2020	Taux 2021	Base d'imposition	Produit correspondant
Habitation	11,12 %	-	-	-
Foncier (bâti)	9,67 %	34,15 %	561 900	191 889 €
Foncier (non bâti)	15,63 %	15,63 %	112 800	17 631 €
CFE*	-	-	-	-

*Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est plus voté par la commune, le produit de cette cotisation est intégré dans le budget communautaire puis reversée à la commune. **Malgré l'augmentation d'emploi**, la commune perçoit un montant figé de 64 890 € depuis le 1^{er} janvier 2014.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, nous percevons la part de la Taxe Foncière que chacun payait au département (24,48 %), **soit 137 553 €**, portant notre taux de taxe foncière à 34,15 %. Ce transfert entre collectivité permet à chacun **de ne pas payer plus d'impôts qu'auparavant sur sa taxe foncière**.

Mais l'état prélève **61 587 €** à notre collectivité, nos recettes restent donc identiques à 2020.

Emprunts :

n°	Date de l'emprunt	Durée	Date de fin	Objet de la dépense	Taux	Montant initial de l'emprunt	Remboursement par an	Capital restant du 01/01/2022
1	2020	15 ans	2035	Aménagement rue du Poiset et enfouissement de différents rues	0,70 %	150 000 €	10 543 €	140 482 €
2	2017	15 ans	2032	Mairie et ses abords	1,30 %	110 000 €	8 119 €	82 718 €
3	2019	12 ans	2031	Logement communaux, rue Montgillard	1,12 %	85 000 €	7 579 € ⁽¹⁾	64 807 €
4	2021	10 ans	2031	Achat parcelle ZD 6 et 7	0,98 %	61 000 €	598 € ⁽²⁾	61 000 €
5	2011	20 ans	2030	Lotissement "les chenevières" viabilisation	3,64 %	170 000 €	11 759 €	88 883 €
6	2020	10 ans	2030	Achat parcelle ZD 40 et 49	0,82 %	50 000 €	410 € ⁽²⁾	50 000 €
7	2001	28 ans	2029	Logements communaux Mercey	Révisable tous les ans	74 021 €	3 374 € ⁽¹⁾	22 442 €
8	2010	15 ans	2025	Lotissement "les chenevières"	3,74 %	100 000 €	8 741 €	28 551 €
Total						800 021 €	51 123 €	538 883 €

(1) Le remboursement est intégralement couvert par le prix des loyers

(2) Il s'agit de prêt relais pour l'achat de terrain à bâtir. Des remboursements anticipés, sans frais, seront réalisés au fur et à mesure que des terrains se vendront. En attendant, seulement les intérêts sont dus par la commune.

 **L'emprunt de 600 000 €** pour les travaux d'assainissement ne figure pas dans ce tableau car il a été **autofinancé** par l'augmentation de la taxe d'assainissement et **n'impacte donc pas les investissements de la commune**.

Informations Communales

- Ⓜ **La trésorerie de JUSSEY a fermé le 1^{er} janvier 2021.** Les règlements par chèque (ordures ménagères, assainissement...) doivent impérativement être envoyés **directement au Service de gestion comptable de Luxeuil-les Bains 17, rue Jean Jaurès – BP 90113 – 70300 LUXEUIL-LES-BAINS.**

Les paiements en espèces sont possibles dans le réseau des buralistes offrant ce service, ou directement par internet en carte bancaire sur www.payfip.gouv.fr.

- Ⓜ **L'élection Présidentielle** aura lieu le **10 et 24 Avril 2022.**

- Ⓜ **Les élections Législatives** auront lieu le **12 et 19 Juin 2022.**

- Ⓜ Un lampadaire a été installé rue sous les Gravières pour un coût de 1 480 € HT.

- Ⓜ Le restaurant la Charbonette compte désormais dans ces rangs Alain, le père de Damien BELLER. Il est fort **d'une expérience de plusieurs années dans des restaurants étoilés**, pour le plaisir de vos papilles.

- Ⓜ **Saluons la bonne santé de nos entreprises !**

Comme vous l'aurez constaté, de nombreux travaux d'agrandissements ont eu lieu cette année à la **société SAHGEV**. En effet, ce n'est pas moins de **3 permis de construire qui ont été validés** permettant de réaliser plus de 2 000 m² de bâtiment.

25 emplois seront à pourvoir d'ici le premier trimestre 2022 portant à plus de 410 employés le groupe SAHGEV et SOGRAYDIS.

N'oublions pas également **les établissements LORA et le foyer de l'ADAPEI** qui ont également lancé **des travaux de réfection de leurs bâtiments.**

Nous saluons l'ensemble des entreprises et artisans qui font chaque jour **la fierté de notre village !!**



La cérémonie annuelle des vœux aux habitants se déroulera à la Salle de la Mairie le :

Vendredi 21 janvier 2022 à 18 h

En fonction de l'évolution sanitaire

Tous les Schnans sont conviés à ce moment de partage et de convivialité.

Dans le strict respect des règles sanitaires.

Pass sanitaire et masque obligatoires.

Nous vous souhaitons en attendant, **nos meilleurs vœux** et surtout une année de joie, de santé et de réussite dans vos projets.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Etat Civil - 2021

Naissances



8 Mars

Tyméo CONFLAND

25 Avril

Félicie PIROULEY

30 Juillet

Milhan SERRALHEIRO ROCHA SOARES DE PINHO

22 Août

Elias JACQUEMARD

Mariage



24 Juillet

David SIMONIN et Emmanuelle FERT

24 Juillet

Clément RICHARD et Clémence DORMOY

14 Août

Ludovic MARTIN et Séverine GERBIER

02 Octobre

Johann GOUDOT et Delphine SUEN

Deuils



25 Février

Colette DEPNEY épouse CARŞANA

9 Mars

Christian MARIE

22 Avril

Jacqueline GOUDOT épouse AZEVEDO

13 Mai

Charlotte ROŞŞO

19 Août

Daniel WEGHAUS

La vie du village

En raison de la crise sanitaire, pour la sécurité de tous, plusieurs manifestations ont malheureusement été annulées.

Au vu du contexte sanitaire, nous avons veillé à prendre contact **avec nos aînés et les personnes isolées. Nous avons constaté un formidable élan de solidarité. Nous tenions à remercier les personnes qui ont pris soin de leurs voisins ou voisines.**

Cadeau pour nos aînés :

Le traditionnel repas des aînés n'a malheureusement pas pu avoir lieu.

Pour apporter un peu de douceur dans ce contexte si particulier, **un colis « gourmand »** a été distribué par le CCAS à tous nos aînés.



Noël des enfants :



42 enfants se sont retrouvés afin de visionner un compte de Noël, puis ils ont chantonné la chanson du Père Noël afin de le faire venir. Celui-ci a bien sûr répondu présent en apportant avec lui des sacs **remplis de cadeaux**, pour le plus grand plaisir des enfants.

Le goûter de Noël avec son chocolat chaud et ses papillotes ont été très appréciés de tous.

Club de la Joie :

Les adhérents du Club de la Joie se sont retrouvés dès que la situation sanitaire la permit afin de reprendre les activités et les bonnes parties de cartes.

Le club grandit de jour en jour, il compte désormais 53 adhérents, **différentes activités ont vu le jour** et les goûters ont connus un vif succès comme toujours ...



Animations 2022

La Boule Campagnarde :

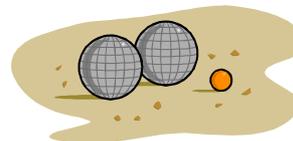
Président du club :

Monsieur Albert RACLOT

3, rue de la Maladière
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.21.40

 06.32.81.81.19



En 2021, le Club de pétanque compte toujours environ 90 licenciés.

Concours ou championnats réservés aux licenciés :

Les dates seront communiquées ultérieurement car la programmation n'est encore pas définie au vu du contexte sanitaire.

Club de la Joie :

Présidente :

Madame Suzanne ALTMAYER

3, grande rue
70500 GEVIGNEY-MERCEY

 03.84.92.23.69



Rendez-vous tous les mardis après-midi dès 13h30 à 18h, dans l'ancienne école de Gevigney, pour se retrouver, jouer aux cartes, à des jeux de société ou au scrabble.

Rendez-vous tous les vendredis après-midi, tous les 15 jours, de 13h30 à 16h30, pour des activités manuels (tricot, broderie, décoration ...).

Toute personne intéressée est la bienvenue, même si elle ne peut se libérer régulièrement.



-  **Un voyage en Autriche** est prévu cette année, **ainsi que de nombreuses activités et repas.**
-  **Des grands goûters** sont organisés une fois par trimestre
-  En janvier 2023, **Spectacle des Bondin's** en prévision.
-  **D'autres sorties** sont à l'étude pour 2022.

Pour plus d'information, contacter la Présidente.

Association sportive et culturelle :

Présidente : **Madame Marie-France SIMONIN**
49, Grande rue
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.68.01.63



Rendez-vous tous les mardis de 19 h à 20 h, à la salle intercommunale de convivialité, pour pratiquer en groupe la gymnastique volontaire.

Association des Jeunes de Gevigney et Mercey :

Présidente : **Madame Delphine MUSSOT**
3, rue de la Grapotte
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 06.89.37.12.60



L'Amicale des Pêcheurs :

Président : **Monsieur Jean PILLOT**
8, rue de la Croix de Baulay
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.68.08.78



Comité des fêtes :

Président : **Monsieur François RACLOT**
15, rue de Montgillard
70500 GEVIGNEY-MERCEY
 03.84.92.24.63
 06.83.76.38.61



Agenda des manifestations 2022

La programmation 2022 a été réalisée en espérant qu'elle puisse être maintenue.

Date	Horaire	Manifestation	Lieux	Organisé par
Février	14 h	Après-midi jeux	Salle de la Mairie	Association sportive et culturelle
Vendredi 25 Février	12 h	Repas publicitaire « gratuit »	Salle de la mairie	Club de la Joie
Samedi 5 Mars	14 h 30	Carnaval des enfants	Salle de la Mairie	Association des jeunes
Vendredi 1 ^{er} Avril	12 h	Repas dansant « Grenouilles »	Pesmes	Club de la Joie
Lundi 18 Avril	10 h 30	Chasse aux œufs de Pâques	Stade	Association des jeunes
Dimanche 1 ^{er} Mai	Journée	Vide grenier	Eprettes	Association sportive et culturelle
Samedi 21 Mai	14 h à 17 h	Nettoyage de printemps	Stade	Commune
Juillet	14 h 30	Découverte du village	Devant église	Association des trois provinces
Judi 14 Juillet	12 h	Repas	Stade	Comité des Fêtes
Judi 14 Juillet	15 h à 18 h	Jeux de village	Stade	Commune
Dimanche 4 Septembre	12 h	Jambon à la Broche	Stade	Comité des Fêtes
Fin Septembre		Voyage	Autriche	Club de la Joie
Samedi 5 Novembre	14 h 30	Halloween	Salle de la mairie	Association des jeunes
Samedi 19 Novembre	14 h	Bourses aux vêtements	Salle de la mairie	Association des jeunes
Samedi 26 Novembre	Journée	Téléthon	Salle de convivialité	Association sportive et culturelle
Novembre	14 h	Concours de Belote	Salle de convivialité	Amicale des Pêcheurs
Samedi 10 Décembre	12 h	Repas des Anciens	Salle de convivialité	Commune
Samedi 17 Décembre	14 h 30	Noël des enfants	Salle de la mairie	Association des jeunes

Nous remercions l'ensemble des bénévoles de la commune, grâce à vous, notre village s'embellit et reste dynamique.

Informations pratiques

Démarches administratives :

Nouveaux habitants :

Pour des raisons administratives, nous avons besoin de connaître l'identité des nouveaux habitants. Nous vous remercions de passer à la mairie pour remplir un formulaire.

Recensement militaire :

Il est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) de 16 ans, de s'inscrire au recensement militaire, afin d'effectuer la journée nationale qui leur permettra de découvrir notre système de défense et les débouchés qui leurs sont offerts.



Il est obligatoire d'avoir une attestation de recensement pour passer certains examens et le permis de conduire.

Urbanisme :

La commune de Gevigney-Mercey possède un **Plan Local d'urbanisme (PLU)** qui permet de définir les règles d'occupation et d'usage des sols. Il organise l'évolution du territoire, en fonction des contraintes naturelles et physiques et des orientations que la commune a choisies.

Afin d'éviter tout problème, lors de la réalisation de vos projets (réfection de façade, toiture, ouverture, clôture, murs...), il conviendra de vous référez au règlement du Plan Local d'Urbanisme et de déposer en mairie une déclaration préalable (**1 mois avant les travaux**) ou un permis de construire (**2 mois avant les travaux**).

Passeport et carte d'identité :

Il est conseillé de les demander bien à l'avance lorsqu'on prévoit un voyage, un examen, etc...

Nous vous rappelons les délais pour obtenir des pièces d'identité :

Type	Durée de validité	Délai d'obtention approximatif	Lieu
Passeport biométrique	10 ans*	15 jours	Mairie de JUSSEY**
Carte Nationale d'Identité	15 ans	1 mois	Mairie de JUSSEY**

* 5 ans pour les mineurs

** les cartes d'identités et les passeports biométriques sont désormais réalisés dans une commune équipée d'un dispositif adapté pour les titres électroniques sécurisés, il conviendra désormais de prendre rendez-vous en mairie de JUSSEY au 03.84.68.11.49

Permanences :

Ⓜ Permanence médiateur de justice :

Le 1^{er} jeudi du mois de 15 h à 17 h à la mairie de COMBEAUFONTAINE

 03.84.68.75.69 sur rendez-vous de préférence auprès de Monsieur CHARRON.

Ⓜ Bureaux de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (CCHVS) :

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 - JUSSEY

 03.84.77.19.90

De 8 h 30 à 12 h, Lundi au Jeudi

De 14 h à 17 h, Lundi et Jeudi

De 14 h à 16 h 30, Mercredi

 cchvs@cchvs.fr



Site internet : www.cchvs.fr

Ⓜ Espace France Services :

Maison des Services
Prés Jean Roches
70500 – JUSSEY

 03.84.77.73.77

De 8 h 30 à 12 h, Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi et Vendredi

De 13 h à 17 h, Mardi et Jeudi

De 13 h à 16 h, Vendredi

La maison France Services, c'est la possibilité d'être accueilli gratuitement par un agent, en toute confidentialité pour obtenir des informations et vous accompagner dans vos démarches administratives relevant de plusieurs organismes ou administrations publics.

Eglise :

Monsieur **Jean-François LESPRIT**  03.84.68.06.80 s'occupe de l'église (sonnerie des cloches, chauffage, etc...).

En cas d'absence, M. LESPRIT est remplacé par M. André GUIOT.
Ils ont la gentillesse d'ouvrir et fermer les portes de l'Eglise.



Téléassistance des personnes :

La commune considérant les missions spécifiques qui sont les siennes à l'égard des personnes âgées a passé une convention avec la Présence Verte. **Les futurs abonnés résidents dans la commune bénéficieront de la gratuité des frais de dossier.**

Le service de téléassistance des personnes permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton poussoir, un centre de réception des appels qui alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par le bénéficiaire lui-même ou les services d'urgence en cas de besoin.

ASSISTANCE



Vous pouvez contacter la Présence Verte au 03.84.75.07.93

Agence Postale Communale :



L'Agence Postale Communale se situe dans les locaux de la mairie et est ouverte aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 15h30 à 17h30 ;

Mardi et Vendredi : 10h à 12h et de 14h à 16h30

En contrepartie de la gestion de cette agence, la Poste verse une indemnité compensatrice d'environ **1 200 € par mois** pour couvrir les frais de ce service.

Déchetterie :

Horaires d'été :

1^{er} mars au 31 octobre

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Horaires d'hiver :

1^{er} novembre au 29 février

Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30



Déchetterie de JUSSEY :  03.84.68.17.44

Points d'apports volontaires biodéchets :



Une convention a été signée avec le SICTOM Val de Saône afin d'installer **deux points d'apports volontaires mis à disposition gratuitement.**

Le premier est déjà installé à Mercey, rue de la Ruotte à proximité de la benne à verre.

Le second sera installé vers l'arrêt de bus de la Grande rue à Gevigney.

Pour plus de renseignements : www.sictomvds.com

Rappel :

Nous vous rappelons, que les riverains sont tenus, à toute heure, d'enlever la neige, la glace, les feuilles et branches mortes sur le trottoir devant leur habitation (ou sur une largeur de 1.50 mètres le long des habitations si la voie ne comporte pas de trottoirs), afin de garantir la circulation des piétons en toute sécurité. En cas de verglas, ils sont tenus d'y répandre du sable, du sel ou de la sciure de bois.

PACS :

Depuis le **1^{er} novembre 2017**, la gestion des PACS (Pacte Civil de Solidarité) est assurée par les officiers de l'Etat Civil aux lieu et place des greffes des tribunaux d'instance. Par conséquent, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité **s'effectue en mairie.**

Carte avantage jeune :



La commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes.

Depuis **septembre 2018**, la carte Avantages Jeunes est offerte aux jeunes de la commune **de 10 à 17 ans inclus.** (l'appréciation de l'âge se fera en date du 01 septembre)

Coloriage de saison

Pour les petits, comme pour les grands, coloriage de saison

